

Parlement francophone bruxellois
(Assemblée de la Commission communautaire française)
site: www.parlementfrancophone.brussels

Commission des poursuites
(*article 41 du Règlement*)

Convocation¹

Mercredi 27 mars 2024 – à l’issue de la commission des Poursuites du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale
Rue du Lombard, 69 – 1005 Bruxelles
Salle 201

Ordre du jour

- 1. Election du Bureau de la commission – article 16.2 du Règlement (*vote*)**
- 2. Désignation du représentant / de la représentante de la commission (*vote*)**
- 3. Ordre des travaux (*application de l'article 41.5 du Règlement*)**
- 4. Divers**

Composition de la commission

Présidence : M. Kalvin Soiresse Njall (article 41.1, alinéa 2, du Règlement)
Vice-présidences : à désigner, à désigner

Membres :

PS : M. Marc-Jean Ghysse, Mme Fadila Laanan, M. Julien Uyttendaele
MR : Mme Aurélie Czekalski, M. Vincent De Wolf, Mme Viviane Teitelbaum
Ecolo : M. Tristan Roberti, M. Kalvin Soiresse Njall, Mme Laurence Willemse
PTB : M. Luc Vancauwenberge
DéFI : M. Marc Loewenstein, Mme Joëlle Maison

Secrétaire administrative : Mme Nathalie Finet (02 504 96 29 – nfinet@parlementfrancophone.brussels)

Des votes sont susceptibles d'intervenir pour chaque point inscrit à l'ordre du jour. Ces votes seront pris en compte pour le calcul du montant de l'indemnité parlementaire (conformément à l'art. 24 du Règlement du Parlement francophone bruxellois).

¹ Les réunions de cette commission sont à huis clos (article 41 du Règlement)